

Communiqué de presse

Crise énergétique : activation d'un état-major cantonal de conduite (EMCC) en vue de la gestion énergétique hivernale 2022/2023

Dans le cadre de la crise énergétique et des mesures de réduction de consommation annoncées par la Confédération, les autorités neuchâteloises activent un état-major cantonal de conduite (EMCC). Il a pour objectif de coordonner les services cantonaux avec tous les acteurs concernés par la gestion énergétique. Les travaux ont démarré avec les distributeurs d'énergie, les milieux économiques et les communes neuchâteloises. Un plan de mesures sera établi et communiqué début septembre.

Afin d'éviter, mais aussi de se préparer à, une éventuelle pénurie énergétique et de blackouts ponctuels notamment dans les domaines du gaz et de l'électricité durant cet hiver, les autorités neuchâteloises activent un état-major de conduite. Il a la responsabilité de coordonner les mesures de réduction de consommation d'énergie dans le canton avec tous les services et principaux partenaires concernés et de contribuer à garantir les infrastructures critiques de l'État pour la population et les entreprises (hôpitaux, sécurité publique, traitement des eaux, ...). Dans ce cadre, une analyse préliminaire a été initiée dès les premières annonces faites par la confédération cet été.

La mise en œuvre concrète de mesures cantonales est liée au dispositif fédéral d'approvisionnement économique du pays (AEP). Sitôt la coordination réglée avec les communes neuchâteloises, une communication régulière de l'autorité cantonale contenant un plan de mesures pourra être établie. Une prochaine communication est prévue début septembre.

Dans l'immédiat, et afin de limiter les risques de pénurie pour l'hiver 2022/23, le Conseil d'État appelle la population et les entreprises à faire un usage économe de l'énergie, d'électricité et de gaz notamment.

Contacts :

Laurent Favre, conseiller d'État, chef du département du développement territorial et de l'environnement, tél. 032 889 67 00,

Thierry Michel, chef du service de la sécurité civile et militaire, tél. 032 889 53 15

Neuchâtel, le 25 août 2022